

Merci de m'en dire plus sur votre association

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 28 décembre 2002

bonjour,

Stefan de Nancy, je décide à partir d'aujourd'hui de défendre mes droits de non fumeur. Je ne demande pas grand chose sinon que de pouvoir aller boire un verre avec des fumeurs sans la fumée. Je suis contre la séparation et la guerre des 2 camps, car il suffit juste d'aller fumer sa clope dehors. Je veux tout faire pour changer cela et il n'y a aucune raison d'échouer. je reste persuadé qu'il suffit juste d'une petite étincelle nationale pour changer les choses .

Merci de m'en dire plus sur votre association.

Réponse:

DNF est convaincu, comme vous, que gentillesse et humour devraient suffire à déclencher ce simple réflexe civique qui permettrait aux fumeurs de respecter le bien-être et la santé des non-fumeurs. Mais cela ne se passe pas ainsi dans la réalité. Pourquoi ?

La dénormalisation est la pierre angulaire de la loi EVIN. Elle impose, par la loi, l'obligation de considérer que les désagréments dus à la fumée de tabac ne sont plus la règle et que l'acte de fumer demeure toléré mais soumis à de nombreuses conditions. Tant que les fumeurs n'auront pas admis ce changement de valeurs, ils réclameront la tolérance des non-fumeurs, contesteront la réalité des méfaits du tabagisme passif et n'accepteront les compromis que pour mieux les contourner.

La puissance financière des industriels du tabac est colossale. Leurs campagnes de marketing et de promotion sont très efficaces. Elles tendent à associer au tabac les notions de jeunesse, de liberté, de grands espaces, de virilité. Par opposition, quel espace reste-t-il pour construire l'image du non-fumeur : l'étroitesse d'esprit, l'autoritarisme asexué, le caractère grincheux et la santé chancelante !! Voilà comment sont perçus les non-fumeurs honteux qui n'osent pas faire valoir leurs droits à respirer l'air pur ... et c'est la grande majorité des non-fumeurs

Malgré ce piteux constat, DNF reste persuadé que le respect de la loi est pour demain si l'on s'astreint à un travail quotidien d'information, d'aide et d'accompagnement des victimes du tabagisme passif comme des responsables de l'application de la loi... et si, de temps en temps, on demande au juge de dire la loi.

Surfez sur les nombreuses pages de son site Internet pour mieux connaître ses objectifs et les moyens qui permettront d'y parvenir.